



# **Avis sur la Politique sur les marchés 2022-2 : Modifications de l'annexe D de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement concernant la vaccination contre la COVID- 19 pour le personnel des fournisseurs**

Publié : le 2022-04-25

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor 2022,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

N<sup>o</sup> de catalogue BT12-10F-PDF  
ISSN : 1491-5928

Ce document est disponible sur [Canada.ca](https://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Contracting Policy Notice 2022-2: Amendments to Appendix D of  
the Directive on the Management of Procurement Related to the COVID-19 Vaccination of Supplier  
Personnel

# Avis sur la Politique sur les marchés 2022-2 : Modifications de l'annexe D de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement concernant la vaccination contre la COVID-19 pour le personnel des fournisseurs

---

**Date :** le 20 juin, 2022

**Aux :** Hauts fonctionnaires désignés responsables de l'approvisionnement et les chefs fonctionnels des unités de l'approvisionnement, de l'administration et des finances de tous les ministères

**Objet :** Modifications de l'annexe D de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement concernant la vaccination contre la COVID-19 pour le personnel des fournisseurs

## Aperçu

Le 14 juin, 2022, le gouvernement du Canada a annoncé que l'obligation de la vaccination contre la COVID-19 pour les fonctionnaires était suspendue à compter du 20 juin, 2022. Pour s'harmoniser avec cette modification, la

*Directive sur la gestion de l'approvisionnement* est modifiée afin de suspendre les exigences dans l'annexe D5 dans la section intitulée *la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs*.

Par conséquent, à compter du 20 juin 2022 les ministères ne sont plus tenus de suivre la *Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs* de Services publics et Approvisionnement Canada, et qu'ils ne sont pas tenus de mettre en œuvre un cadre de contrôle.

## **Demandes de renseignements**

Les questions au sujet du présent avis de politique ou de la *Directive sur la gestion de l'approvisionnement* doivent être envoyées à [suppliers-vaccination-fournisseurs@tbs-sct.gc.ca](mailto:suppliers-vaccination-fournisseurs@tbs-sct.gc.ca).

Les questions concernant *Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs* de Services publics et Approvisionnement Canada et sa mise en œuvre doivent être adressées à [tpsgc.pacertificatsvaccins-apvaccinescertificates.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.pacertificatsvaccins-apvaccinescertificates.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

Samantha Tattersall

Contrôleure générale adjointe, Secteur des services acquis et des actifs  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

**Date de modification :**

2022-06-20